Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20260127-DE_2026_008-DE

SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290) **CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JANVIER 2026**	**Délibération n° 2026/008** **N/1.1**
Objet : Opération Programmée Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain : autorisation signature Marché de Services Suivi – Animation	

Le conseil municipal, convoqué le **mardi 20 janvier 2026**, s'est réuni le **lundi 26 janvier 2026 à 20 heures 00** sous la présidence de M. Pierre **GUITTON,** Maire, **à la Mairie- Salle du Conseil Municipal 2ième étage –** en Saint-Méen-le-Grand.

PRÉSENTS.ES : M. Pierre **GUITTON, Maire**,
M. Philippe **CHEVREL,** Mme Annette **LELU**, M. Michel **GLOTIN**, Mme Laurence **FLEURY,** Mme Jocelyne **DELACOUR**, M. Claude **VILLAUME, Adjoints.es au Maire,**

M. Yves **RIO,** M. Christian **DENIEL, conseillers.ières municipaux.ales délégués.ées,**

M. Robert **CHEVALIER,** Mme Françoise **BEKONO,** M. Didier **VITRE,** Mme Sylvie **COMMUNIER,** M. Alain **PERCEVAULT,** Mme Laura **VILLER-ONFROY,** M. Pierre **PAYOU,** M. Mario **GAPAIS Conseillers.ières Municipaux.ales.**

ABSENTS.ES EXCUSÉS.ES : Mme Anne **DIVET**, M. Philippe **CARISSAN,** Mme Odile **CHEMIN-VAUGON,** Mme Béatrice **MOREL,** Mme Marie-Hélène **LE PAPE,** M. David **FUR,** Mme Alexandra **VETEL**

ABSENTS.ES : M. Yann **GUÉRANDEL**

POUVOIRS : M. Philippe **CARISSAN à** M. Pierre **GUITTON**
Mme Odile **CHEMIN-VAUGON à** Mme Sylvie **COMMUNIER**
Mme Marie-Hélène **LE PAPE à** Mme Jocelyne **DELACOUR**

M. Didier **VITRE** est désigné(e) comme secrétaire de séance.

****

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,
Vu le programme « Petites Villes de Demain » lancé par l'Etat le 1er octobre 2020,
Vu la délibération n°2021/015/YvP du 16 février 2021 de la communauté de communes Saint Méen Montauban, actant la sélection de Saint-Méen-le-Grand et Montauban-de-Bretagne au programme PVD,
Vu la délibération n°2022/117/MaM du 12 juillet 2022, validant le plan de financement de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) et stipulant la réalisation d'une étude d'opportunité en renouvellement urbain sur les communes de Saint-Méen-le-Grand et Montauban-de-Bretagne au titre de leur engagement dans le programme Petites Villes de Demain afin de déterminer leur intérêt à s'engager dans une OPAH-RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain),
Vu la délibération n° D/2023/127 du 11 décembre 2023 du conseil municipal de Saint-Méen-le-Grand validant l'engagement de la commune dans une étude opérationnelle OPAH-RU,
Vu la délibération n° D/2024/129 du 09 décembre 2024 du conseil municipal de Saint-Méen-le-Grand validant l'engagement de la commune dans un programme d'OPAH-RU et validant les engagements de financiers et thématiques de la commune,
Vu le cahier des clauses particulières du marché « d'étude pré-opérationnelle d'OPAH et approfondissement sur le renouvellement urbain » de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban, proposant une tranche optionnelle d'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU à la charge de la collectivité demandeuse à la suite des résultats de l'étude d'opportunité de la tranche ferme,
Vu le Code de la Commande Publique et l'appel à concurrence publié le 19 décembre 2025 dans le BOAMP - JOUE,
Vu les procès-verbaux de la commission d'appels d'offres du 19 et 26 janvier 2026,

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20260127-DE_2026_008-DE

SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290) **CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JANVIER 2026**	**Délibération n° 2026/008** **N/1.1**
Objet : Opération Programmée Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain : autorisation signature Marché de Services Suivi – Animation	

Considérant les résultats de l'étude d'opportunité en renouvellement urbain menée par le CDHAT sur la commune de Saint-Méen-le-Grand, indiquant des enjeux importants en termes d'habitat sur l'hypercentre de la commune ;
Considérant les échanges en comité de pilotage d'OPAH sur la phase étude d'opportunité en renouvellement urbain, indiquant le potentiel intérêt à s'engager dans une étude d'approfondissement de la démarche d'OPAH-RU sur la commune de Saint-Méen-le-Grand ;

Après avoir entendu l'exposé sur la procédure de consultation pour le suivi – animation de l'OPAH-RU,
Après avoir entendu la présentation du rapport d'analyse des offres,
Après pris connaissance de la décision de la commission d'appels d'offres concernant l'attribution du marché,

Considérant qu'il convient d'autoriser M. le Maire à signer le marché,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à signer ledit marché comme suit :
  - Marché de Service – Suivi-Animation OPAH-RU attribué à SOLIHA BRETAGNE (35) pour un montant de 438 265€ HT se décomposant comme suit : Mission de base 120 555€ + Mission à bons de commande : 317 710€
- de charger M. le Maire ou son représentant de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- de préciser que la délibération en date du 8 décembre 2025 n° D/2025/095 est annulée.

Membres afférents à l'Assemblée (Art. 2121-2 du CGCT)	**27**
Membres en exercice :	**25**
Membres qui ont pris part à la présente délibération (votants) :	**17**

Type de Scrutin :		
Scrutin à main levée ☑	Scrutin public ☐	Scrutin secret ☐

Nombre de suffrages exprimés :	**20**
Vote Pour :	**20**
Vote Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Seuil de la majorité absolue :	**11**

Décision :	
Adoptée à la majorité ☐	Adoptée à l'unanimité ☑
Rejetée à la majorité ☐	Rejetée à l'unanimité ☐

Pour extrait conforme, **le 27 janvier 2026**
Le Maire,
Pierre **GUITTON**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 RENNES CEDEX) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.